COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de

TRAMOYES

Département de l'Ain

Le Mardi vingt-huit Octobre deux mille quatorze, à vingt heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 22.10.2014

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - M GOY André - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme OZGOZ Seher, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Mme NOIRAY Valérie - Mme LACHENAL Hélène - Mme NIQUE Corinne - Mme MARTIN Isabelle

Procurations : Mme NOIRAY Valérie à M TOURNY Alain - Mme MARTIN Isabelle à Mme FAVROT Ginette

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame BELLEMIN Véronique

N° 12.2014

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Véronique BELLEMIN est nommée à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 30 Septembre 2014.
Après quelques corrections, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR :

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/09/2014

* * *

FINANCES

- Indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et des Etablissements Publics Locaux
- Recensement de la population 2015

POUR INFO ET SUIVI

- **BATIMENTS COMMUNAUX**
  - Salle des Fêtes
  - Eglise - Marches et parvis
  - Atelier Municipal
  - Ecole et Mairie - Entretien des toitures

- **URBANISME**
  - D.I.A - P.C – DP
  - Modification du PLU

- **ASSAINISSEMENT**
  - Etude Diagnostique Réseaux d'Assainissement
  - Demande de subvention en cours pour les travaux de réseaux d'assainissement Salle des Fêtes
  - Achat d'un dessiccateur
  - Travaux d'assainissement à l'Ecole

- **VOIRIE**
  - Compte-rendu de la dernière Commission Voirie
  - Fibre optique

- **DOSSIER - SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**
  - Procédure DSP - Suivi et infos TAP (Temps d'Activités Périscolaires), du Service Périscolaire et du Centre de Loisirs

- **INFORMATIONS GENERALES**
  - Compte-rendu de la dernière réunion BUCOPA

- **QUESTIONS DIVERSES**

* * *

FINANCES

Dossiers présentés et suivis par ***Mr Jean-François GEOFFRAY***

- **Indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et des Etablissements Publics Locaux**
  Comme tous les ans le Conseil Municipal doit délibérer pour octroyer les indemnités de fonction du Percepteur.
  L'indemnité annuelle sera proratisée entre les deux Receveurs en exercice en 2014.

01 /INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUEES AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX/

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil que Monsieur Alain MOISSON, comptable à la trésorerie de MONTLUEL, lui a récemment transmis une proposition relative à l'indemnité de conseil au comptable.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel du 16/12/1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82/979 du 19 novembre 1982 institue une indemnité de conseil au profit des comptables du Trésor.

Le montant sera déterminé par application du barème prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16/12/1983 et les crédits nécessaires inscrits à l'article 6225 du budget. Le taux prévu à l'article 2 dudit arrêté est fixé à 100%.

Pour l'année 2014, et suivant le changement de Percepteur au 1er Juillet 2014, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor distinctement pour :

- Monsieur Christian CORTIJO, comptable de MONTLUEL du 1er Janvier 2014 au 30 Juin 2014
et
Monsieur Alain MOISSON, comptable de Montluel à compter du 1er Juillet 2014 et de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une indemnité brute de conseil à M Christian CORTIJO, Percepteur de la Trésorerie de MONTLUEL, du 1er Janvier 2014 au 30 Juin 2014 de **229.61 €**

- **DECIDE** d'accorder une indemnité brute de conseil à M Alain MOISSON, Percepteur de la Trésorerie de MONTLUEL, à compter du 1er Juillet 2014 de **229.61 €**

⌘ ⌘ ⌘

- **Recensement de la population 2015**
  Une indemnité est allouée par l'INSEE à la Commune pour la participation aux frais de fonctionnement du recensement. Le Conseil Municipal doit délibérer pour définir les montants des salaires et remboursements de frais accordés aux agents recenseurs.

02 /RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS/

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prochaine campagne de recensement de la population se déroulera en Janvier et Février 2015.

Suivant les modalités organisationnelles et le nombre de districts, il conviendra de procéder à la nomination de 3 agents recenseurs pour la campagne de recensement 2015. Ces agents recenseurs seront encadrés et sous la responsabilité de Mme DECAMP, Coordonnateur, nommée précédemment (délibération n° 07 du 30 Septembre 2014).

Le Conseil est informé qu'une dotation de 3 505 € sera versée par l'INSEE à la Commune pour financer les opérations de recensement.

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération de chaque agent recenseur sous forme :

- d'une dotation forfaitaire de base de 1 000 €uros

- des remboursements de frais de déplacement (suivant un état détaillé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** et **FIXE** le montant des rémunérations de chaque agent recenseur comme suit :

  - d'une dotation forfaitaire de base de 1 000 €uros

  - des remboursements de frais de déplacement (suivant un état détaillé)

Le Conseil Municipal est informé que les agents recenseurs seront nommés par arrêté du Maire.

*** * ***

POUR INFO ET SUIVI

➢ BATIMENTS COMMUNAUX

Dossiers présentés et suivis par ***Mr Jacques BRUNET***

❖ Salle des Fêtes

La dernière réunion de chantier pour la levée des réserves a eu lieu le Lundi 20 Octobre. Quelques points sont encore à rétablir :

- *mise en place des serrures*
- *installation de la vidéo et de la sono*
- *aménagements divers : Installation de grilles aux sorties des ventilations extérieures,…*

La formation à l'utilisation des Systèmes de Sécurité et d'Incendie (SSI) a eu lieu ce jour. La Commission du SDIS fera la visite de sécurité avant ouverture au public le Mardi 18 Novembre à 14 h 00. L'inauguration serait prévue le Vendredi 21 Novembre.

Les règlements et conventions devraient être proposés pour approbation au prochain conseil, la Commission Finances devant proposer les tarifs.
L'ensemble des consignes sera à revoir (alarme, désenfumage,….)

❖ Eglise - Marches et parvis

La sécurisation du site a été effectuée et l'Entreprise PESENTI devrait commencer les premiers travaux fin Novembre début Décembre. Un constat est réalisé sur l'état des murs du côté escalier et église. L'Entreprise réalisera un devis pour la rénovation du mur côté rue. Elle exécutera aussi la pose de la statue de la Vierge après travaux et cela gratuitement.
Mr le Maire informe que la Statue actuelle de la vierge (en mauvais état certes) est inscrite à l'Inventaire du Patrimoine Culturel. La Commune devra demander la procédure à suivre dans cette affaire (que faire l'ancienne).

❖ Atelier Municipal

Mr Robert SALLMARD accepte la vente d'une partie de son terrain jouxtant celui de la Commune. Ce terrain est actuellement en zone non constructible et est loué à bail à un agriculteur. Dossier à suivre…

❖ Ecole et Mairie - Entretien des toitures

Suite à la visite d'une entreprise pour un diagnostic toiture sur les deux bâtiments Ecole et Mairie, il est prévu un appel d'offres pour une consultation d'entreprises afin de réaliser le remaniement des deux toitures.

➢ URBANISME

*Dossiers présentés et suivis par **Mr Jacques BRUNET***

❖ D.I.A - P.C – DP

NOM	PRENOM	N°	ADRESSE	LIBELLE
DIA				
Aucune				
PC				
VIGOUREUX	Jimmy	156	RUE NEUVE	2 MAISONS JUMELEES
VARICHON	Emmanuel		Chemin des Pins	MAISON INDIVIDUELLE
DP				
Consorts GEOFFRAY			Rue de l'Eglise	DIVISION DE TERRAINS
Asso° Chiens d'Aveugles			Rue du Mont Rozier	DIVISION DE TERRAINS

❖ Modification du PLU

La DDT (Direction Départementale du Territoire) prévient que ces services ne pourront plus assumer le suivi et l'instruction des dossiers d'urbanisme mais aussi dans le suivi des procédures de modification des PLU. Mr BRUNET rappelle que les procédures rapides portent principalement sur des rectifications d'erreurs d'appréciation matérielle. Exemple : erreur sur le zonage d'une habitation en zone agricole. Seule la parcelle bâtie a été prise en compte en constructibilité dans le PLU, alors que ce terrain fait partie d'un lot appartenant au même propriétaire de l'habitation. Celui-ci ne peut donc réaliser une extension de son bâtiment. Dossier à suivre…

➢ ASSAINISSEMENT

*Dossiers présentés et suivis par **Mme Valérie NOIRAY***

❖ Etude Diagnostique Réseaux d'Assainissement

Les conditions météorologiques étant adaptées, l'étude reprend. La campagne de mesures de 5 semaines a démarré le 13 octobre 2014. Elle a pour but de quantifier et localiser grossièrement les entrées d'eaux parasites. Pour l'instant, il s'agit de réaliser des mesures de débit en nappe haute.

❖ Demande de subvention en cours pour les travaux de réseaux d'assainissement Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal est informé que la subvention demandée à l'occasion des travaux de réseaux d'assainissement à la Salle des Fêtes, estimés à 32 509 € HT, est rejetée. Pour prétendre à des aides de la part du Conseil général et de l'Agence de l'eau la taxe communale d'assainissement doit être au minimum à 1€ le M^3. Le taux actuel sur la Commune de Tramoyes est à 0.89 € le M^3 que le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter pour le moment.

❖ Achat d'un dessiccateur

Il s'agit d'un appareil de mesure de la concentration en matière sèche des boues. L'ancien est en panne et non réparable. 4 devis ont été reçus. L'appareil est commandé,

non pas avec l'offre la moins-disante qui avait une garantie de 15 mois, mais par celle de 30 € plus chère car elle a une garantie de 24 mois.

❖ Travaux d'assainissement à l'Ecole

Des travaux d'assainissement dans l'aile Est du bâtiment démarrent semaine 44. Il s'agit de réparer et raccorder la canalisation cassée au tout à l'égout passant à proximité.

➢ VOIRIE

*Dossiers présentés et suivis par **M Alain TOURNY***

❖ Compte-rendu de la dernière Commission Voirie

La dernière réunion de la Commission a eu lieu le 22 Octobre. Le Conseil Municipal est informé des principaux points abordés :

Aménagement du Parking de l'Ecole.

- mise en place d'un porte vélos.
- achat de quelques bancs
- achat de poubelles (adaptées Vigipirate)

Aménagement du Centre Village

- mise en place d'un panneau lumineux d'informations

Informations diverses :

CIRCULATION SUR LES VOIES DE LA COMMUNE

Certains riverains se plaignent de la vitesse excessive.
- dans la deuxième partie de la rue du Port en direction de St-Maurice-de-Beynost
- devant la chèvrerie
- au carrefour chemin du Colombier – rue du Port
- chemin du Bois-Vert.

Plusieurs solutions avec mise en place de systèmes limitant la vitesse ont été étudiées :

- *STOP sur la rue du Port*
- *CHICANES ou COUSINS BERLINOIS ou LIMITATION DE VITESSE.*
  - ✓ *Pour le carrefour chemin du Colombier – rue du Port mise en place d'un "céder le passage" rue du Port.*
  - ✓ *Limitation à 70 km par pose de panneaux rue du Bois-Vert dans les deux sens.*
  - ✓ *Modification de l'emplacement des panneaux 50 Km pour sécuriser le lieudit "la Volière".*
  - ✓ *Demander au policier municipal de faire respecter l'interdiction de tourner à gauche pour accéder au parking de la mairie.*
    En cas d'intempéries, on conserve l'interdiction de circuler en barrant la route au moyen de barrières.
  - ✓ *En ce qui concerne les autres points (chèvrerie et deuxième partie de la rue du Port), préconisation de contrôles renforcés par le policier municipal et ce aux heures de grands trafics.*

STATIONNEMENT

Rue des Rapettes, pas de solution arrêtée à réétudier.
Rue de l'Eglise, interdiction de stationner le long du mur jusqu'au premier portail. (Pose d'un panneau).

POUBELLES

En raison du dispositif "Vigipirate" suppression des poubelles existantes qui seront remplacées par des poubelles adéquates.

Emplacements prévus :

- *1 devant l'école à côté de l'armoire France-télécom.*
- *1 près du stationnement réservé au camion "pizza" côté poste de relevage.*
- *1 près du garage à vélos du triangle en bicouche.*
- *1 près du salon de coiffure à l'angle du muret.*
- *1 au bas de l'escalier d'accès au Multi-services.*

❖ Fibre optique

Une information sera notifiée dans le Petit Tramoyes (Edition distribuée en Novembre).
La Commune est classée dans la prochaine session de travaux pour le 1er semestre 2015. La société EIFFAGE a repris les études sur le territoire.
Le Conseil Municipal demande une réunion avec les responsables du SIEA afin d'éclaircir au mieux le contexte de la mise en place de la fibre optique sur la Commune : délai, fournisseurs d'accès internet, quartiers et lieux concernés,… Il est demandé à la population de se préinscrire sur le site : http://www.reso-liain.fr/pour réaliser les premiers diagnostics d'éligibilité au réseau. Dossier à suivre…

➢ DOSSIER - SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

*Dossier présenté et suivi par **Mme Ginette FAVROT***

❖ Procédure DSP - Suivi et infos TAP (Temps d'Activités Périscolaires), du Service Périscolaire et du Centre de Loisirs

La première réunion du Comité de Pilotage et de Travail suite à la création des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) a eu lieu. Il en ressort la mise en place d'activités de bonnes qualités. Les enfants apprécient. Seuls les plus jeunes semblent bousculés et fatigués. La prochaine réunion de ce Comité est fixée le 16 Décembre prochain.

➢ INFORMATIONS GENERALES

❖ Compte-rendu de la dernière réunion BUCOPA

M Jacques Brunet rappelle dans un premier temps que le BUCOPA révise actuellement son SCOT. Il a assisté à la réunion du 23 Octobre où les premières conclusions ont été présentées (consommation foncière, nombre de logements, densification…). Une prochaine réunion est fixée au 11 décembre.
Il donne ensuite des informations sur quelques points :
- La 1ère phase : Les commissions se réunissent principalement sur les principaux objectifs (agri, transport, habitat,..)
- La 2ème phase : Il s'agit de la mise en place d'un plan chiffré
Les prochaines discussions auront lieu à la CCMP
L'arrêt des propositions est prévu en Janvier 2015. Suivra, l'arrêt du cahier des charges et la politique du territoire (opposables aux PLU des communes.

Extrait du site www.bucopa.fr

Un nouveau projet de territoire

Conduire la révision du SCOT nécessitait de s'appuyer sur un diagnostic solide donnant aux élus une lecture claire de la trajectoire de notre territoire. Aller à l'essentiel, ne pas se noyer dans une masse de données d'un état des lieux, garder en tête le cap, la direction qui permettront dans un deuxième temps de fonder le projet du PADD, tel était l'objectif.

Cette étape a été franchie et réussie. Près d'une centaine de personnes a participé au séminaire du mois d'octobre 2013 présentant la synthèse du diagnostic, présentation brillante et pédagogique.
Il est important de rappeler que le SCOT doit certes répondre aux obligations réglementaires en vigueur, mais qu'il est avant tout un projet de territoire porté par les élus. Quel sera le profil du SCOT BUCOPA deuxième génération ? Le SCOT devra au regard du fonctionnement spatial de « l'espace BUCOPA » être plus intégrateur des territoires ruraux. Il sera aussi nécessaire de s'interroger sur son positionnement par rapport aux territoires voisins. Les interdépendances existantes appellent des coopérations. Notre territoire est attractif, mais son développement ne doit pas se faire au fil de l'eau. L'un des enjeux repose sur la conciliation entre développement agricole et économique, développement résidentiel et préservation des ressources naturelles. Accompagner notre croissance nous oblige à anticiper sur une bonne prise en compte des ressources.
Une approche pragmatique et partenariale fondée sur la recherche de consensus est un exercice obligé. Pour que « la production » soit bonne, il faut deux conditions : que les élus soient des partenaires actifs et que le cabinet d'étude soit de qualité, ce qui est le cas. …

Pour info : Lien de la cartographie du territoire BUCOPA
http://www.bucopa.fr/le-territoire/la-cartographie-du-territoire/

➢ QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu de la dernière Commission Info/Com

Deux bulletins (Le Petit Tramoyen et une édition spéciale) seront distribués prochainement. La prochaine édition sera réalisée pour Février 2015.
Le bulletin annuel, quant à lui, est en préparation. L'imprimeur reste le même que les années passées. La distribution est demandée pour la semaine 2 de 2015, le bon à tirer étant validé vers le 15 Décembre.

Autres infos

La déchetterie de MIRIBEL change ses horaires d'ouverture au 1er Janvier prochain.

⌘ ⌘ ⌘

***Mr le Maire** - Il relate quelques informations diverses :*

- Transport scolaire pour LILO (appel d'offres terminé et l'Entreprise retenue est la Société PHILIBERT)

*- **CCMP :***

- CISP : Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La dernière réunion de l'année a eu lieu. Le dossier sera toutefois relancé en 2015 avec de nouveaux objectifs. Les points forts sont : Prise en charge de la vidéosurveillance et/ou de la vidéoprotection sur toute la CCMP, mise en place de moyens de communications sur « STOP cambriolages » et « Violences aux femmes ».

- PNR (Parc Naturel Régional) : La CCMP va étudier les possibilités d'une adhésion communautaire.

- Le Cabinet d'Etudes SEMAPHORES interviendra pour l'assistance d'un Projet de Territoire et d'un Schéma de Mutualisation pour la CCMP ;
Mr Pascal PROTIERE, Président de la CCMP, a accepté de venir à un prochain conseil pour discuter sur les deux derniers points.

***Mr LABERT Gérard** - Il fait remarquer qu'il n'y a plus de compte-rendu de Bureau de la CCMP.*

Mme CHAIGNEAU Catherine *- Déléguée-élue au CNAS. Elle informe le Conseil de la dernière réunion du 7 Octobre dernier pour principalement élire les Membres de la délégation départementale (représentant les élus et les agents ou salariés) pour 6 ans. A l'instar d'un Comité d'Entreprise, le CNAS, moyennement une cotisation employeur modérée, offre aux agents de la Fonction Publique une gamme diversifiée de prestations. Près de 20 000 collectivités territoriales, amicales, COS et établissements publics représentant plus de 640 000 bénéficiaires composent ce Comité National d'Aide Sociale. Pour le Département : 277 adhésions (Communes, CC, EPCI,…) pour 3066 agents. Pour exemple cette année : l'adhésion de la Commune revient à 3 200 €uros et nos agents ont bénéficié de 1900 € d'aides diverses.*

Mr GEOFFRAY Jean-François *- Il informe que le Contrat de prestation de gaz arrive à échéance en 2016. Le Syndicat SIEA se propose de nous aider à lancer l'appel d'offres pour toutes les communes, afin que chacune puisse bénéficier d'une meilleure offre tarifaire.*

* * *

FIN DE SEANCE à 22 h 30